

SENAT - 27 NOVEMBRE 2009

BUDGET DE LA CULTURE

Intervention de Jack Ralite, sénateur de Seine-Saint-Denis

Sept minutes pour traiter du budget de la culture 2010, de son contexte gravement et agressivement préoccupant, mutilent le débat budgétaire, obligeant à un survol ou à des lieux communs. Bien sûr je proteste contre cet amenuisement de la délibération parlementaire et vais me résoudre à un énoncé de quelques faits et idées, ce qui est assez douloureux.

Voici le petit inventaire en huit points que j'ai dressé en m'efforçant de toucher au cœur des choses.

1 – Quelques chiffres du budget.

Il augmente, mais pas dans tous les domaines. Le patrimoine qui avait tant souffert dans les budgets précédents est le mieux loti. Les 100 millions du plan de relance de l'an passé sont renouvelés. Mais la création si stratégique dans toute politique culturelle marque le pas. Elle stagne. On connaît l'expression d'Aragon « se souvenir de l'avenir ». Ce budget essaie de se souvenir mais renonce à l'avenir. En témoigne la stagnation des autorisations d'engagement qui nous autorise à dire qu'est atteint « l'avenir de nos origines ». Fort heureusement les personnels travaillant dans ce ministère dont a été fêté, ou plutôt marqué, le cinquantième anniversaire il y a peu, ne se laissent pas faire et récusent la phase deux de la fameuse RGPP, la Réduction toujours plus Gonflée de ce qui reste des

Politiques Publiques. La grève du centre Pompidou en est un symbole courageux et digne, comme le préavis pour une grève reconductible à partir du mercredi 2 décembre, à l'appel des sept syndicats du ministère de la culture.

2 – L'esprit du budget.

Les chiffres sont une chose, l'esprit des chiffres une autre. Là c'est l'avalanche. Pas un document de l'Etat au plus haut niveau qui n'avance une petite phrase se voulant salvatrice. M. Fillon dans sa lettre à un conseiller d'Etat pour contrôler la gestion du centre Pompidou a ces mots : « Faire mieux et moins cher » et surtout ces autres mots : « Il est plus particulièrement nécessaire de s'interroger sur (...) la nature et la structure des charges fixes et de leur degré de rigidité à la baisse ». Il va jusqu'à s'interroger à partir du sens (le mot est là pour faire bien) de l'efficacité et de l'efficience de certaines actions et conclut : qui doit assurer le financement ? Le Président de l'Assemblée Nationale, le 1^{er} juillet 2009, a demandé aux Présidents des Commissions Offices et Délégations de l'Assemblée de réfléchir aux dépenses. La Commission des affaires culturelles le 21 juillet 2009 a obtempéré et créé une mission « sur l'optimisation des dépenses publiques et la suppression des structures publiques inutiles » ajoutant sans craindre le ridicule : « optimiser ne signifie aucunement □ réduire les moyens □ ».

3 – Le budget a des fonctions nouvelles.

On l'a dit le patrimoine a enfin du grain à moudre. Mais il faut « trousser » le document budgétaire. Le ministère voulant se

libérer d'une partie des monuments dont il avait la charge en direct les a proposés aux collectivités territoriales, avec le pingre résultat que l'on sait. Cette année le budget s'attaque aux opérateurs du ministère, c'est-à-dire à 82 structures qui étaient la conséquence de la politique d'autonomisation antérieure. Maintenant c'est fini. Le contrôle des économies concerne aussi ces établissements comme l'offre à une collectivité territoriale. Il s'agit de grands monuments regroupés dans le Centre des Monuments Nationaux. Le pouvoir souhaite qu'il trouve preneurs et prévoit s'ils ont des difficultés à honorer leurs responsabilités, qu'ils puissent vendre ces greniers de mémoire. Voilà la remise en cause du caractère inaliénable de ces monuments. Quand le rapport Jouyet-Levy avait souhaité cette possibilité pour les objets, sculptures et tableaux des musées, l'émotion avait été si grande qu'un rapport demandé à Jacques Rigaud avait conclu à leur caractère inaliénable. Nous y revoilà. C'est une pratique inélégante, immorale.

4 – Les oubliés du budget.

Je vais souvent dans les régions, les deux dernières fois à Pessac, au Festival du Cinéma de l'Histoire et à Tours à la très belle exposition « Max Ernst » au musée. Au plaisir des découvertes que j'y fais, partout il y a un propos grave sur les carences et béances des crédits. C'est vrai dès cette année, ce sera encore plus vrai dans le budget 2010. En tout cas, dès le budget 2009 et sous l'intitulé « accès à la culture », il y a moins 4 millions d'euros pour les pratiques amateurs, moins 1,5 million pour les publics spécifiques, moins 1,5 million

pour les pratiques et les nouvelles technologies, moins 1,5 million pour les politiques spécifiques en faveur du cinéma. On cherche vainement la prise en compte des conclusions des « Entretiens de Valois », la crise de l'intermittence n'est pas abordée et l'archéologie préventive n'a pas l'élan financier dont elle a besoin pour appliquer la loi.

5 – Un budget qui chasse les emplois.

Je viens d'évoquer le drame de l'intermittence et il n'est pas compréhensible qu'au pôle emploi Georges Méliès de Saint-Denis, la partie concernant les professions du spectacle soit en cours de suppression, alors que la Plaine Saint-Denis, déjà véritable ville de l'image, accueillera bientôt la cité du cinéma de Luc Besson. 5000 intermittents sont suivis par cette agence.

Le plan triennal de suppression d'emplois, selon la mathématique-guillotine : « non remplacement d'un départ en retraite sur deux » a prévu sur les budgets 2009, 2010, 2011, 415 suppressions d'emplois et 255 pour les établissements publics, soit 670. Mais, l'esprit de ce budget nous conduit vers les 1000 en trois ans, par la logique même de la RGPP n°2 : réduction des charges fixes n'excluant pas la masse salariale et coupes claires dans les subventions de l'Etat allouées aux opérateurs (notamment les établissements publics). Ce budget et la stratégie sarkozienne qu'il implique « désosse » les services.

6 – Les budgets boucs-émissaires.

L'émotion parmi les personnels, à tous les degrés de responsabilité, est d'autant plus grande qu'il est suggéré aux

intéressés d'aller frapper aux portes des collectivités territoriales. Personne n'y manquera, mais personne n'oubliera que c'est la porte du ministère qui doit lever le loquet financier. Il y a comme une espérance de détourner la colère. Ne vient-on pas de voter la réforme des collectivités territoriales ? Cette réforme amoindrit leur capacité financière comme en témoignent les discussions des crédits de la culture dans les budgets locaux. Cette réforme veut ôter la clause de « compétence générale » à différents échelons des collectivités territoriales. Devenue absente au niveau des régions et des départements, cela fermera des possibilités de financement culturel. Le Président de la République a même parlé de « folie fiscale » à propos des régions alors que systématiquement la politique nationale qu'il anime porte atteinte à leur liberté y compris la liberté conquise à la Révolution Française de lever l'impôt. Les professionnels de la culture ont un intérêt convergent avec les professionnels des collectivités locales et avec leurs habitants. Le Président de la République tente de bâtir un mur d'incompréhension entre ces citoyens. Stoppons la construction de ce mur et enlevons les parties déjà construites.

7 – Le budget, le grand emprunt et la numérisation.

Dans le document budgétaire, ce thème n'est pas traité avec l'ampleur que vous avez souhaité lui donner au 2ème Forum d'Avignon de dimension internationale qui s'est tenu la semaine dernière. Vous y avez fait un discours remarqué reprenant, en l'approfondissant, les thèmes que vous avez

développés, le lundi 16 novembre dernier, ici en réponse à une question orale que j'avais posée.

On trouve les bases de votre développement dans le rapport Jouyet-Levy (novembre 2006) : « L'économie de l'immatériel, la croissance de demain » rapport qui a fait l'objet de réflexions importantes lors de la journée de travail des Etats Généraux de la Culture, au Sénat, le 13 mars 2007, sur « la culture à l'ère du numérique ».

A cette rencontre, Pierre Musso, professeur des Universités (Rennes II), nota le rôle fondateur de ce rapport équivalant au rapport Nora-Minc de 1978 sur « l'informatisation de la société française ». Le numérique y est érigé « au rang de mythe national indiscutable », mais, ajoute aussitôt Pierre Musso, « pour légitimer des politiques qui elles sont fort discutables » (...) « En fait la naturalisation de la technologie permet aux pouvoirs de la manier comme un discours de la causalité fatale, une sorte de destin à accomplir. La technique instrumentalisée comme un fatum exigerait.....comme si elle était extérieure à la société qui l'engendre ».

Ce qui est nouveau dans le rapport Jouyet-Levy, c'est la combinaison de la fatalité de la technologie avec celle de la financiarisation du Monde. Le rapport dit : « Parce que la finance est en soi une composante de l'économie de l'immatériel ».

Pierre Musso commente : « Dans cette approche technico-financière tout deviendrait immatériel : sur le domaine de la finance depuis longtemps dématérialisée, passant de l'or à la

monnaie financière puis au bit d'information, les entreprises et les institutions et même les Nations deviennent des marques, et de façon plus générale, les réseaux d'information notamment internet, dématérialisent les objets, les territoires, les institutions, voire les hommes transformés en « actifs immatériels ». L'homme traité de « capital humain » est l'objet de gestion comptable. Il est tout simplement géré, comptabilisé, traité comme un signe comme un bilan comptable, c'est-à-dire comme un « actif immatériel ».

Le rapport impose comme évidence cette vision comptable et financière du savoir et de la culture traités eux-aussi comme des actifs. Sa philosophie générale se résume en quelques phrases :

- « la véritable richesse n'est pas concrète, elle est abstraite. Elle n'est pas matérielle, elle est immatérielle »,
- « l'immatériel est aujourd'hui le facteur clef du succès des économies développées »,
- « l'économie de l'immatériel sera la plus forte source de croissance des pays dans ce 21^{ème} siècle ».

L'immatériel comme nouvelle idéologie a été construite par les services de l'OCDE et reprise au Sommet de Lisbonne en 2000. L'Union Européenne s'est fixé comme objectif « de devenir l'économie de la connaissance la plus compétitive et la plus dynamique ».

Or, continue Pierre Musso, « la notion d'immatériel dans le rapport est appliquée à l'innovation, à la recherche, à la formation et à l'enseignement, au design, à la mode, en

passant par la créativité, le jeu vidéo, la publicité, les marques, l'Entertainment, etc., et même à « l'esprit d'entreprise ». Les rapporteurs précisent même qu'« il ne faut pas oublier qu'il existe une autre catégorie d'actifs immatériels : l'ensemble du champ des immatériels liés à l'imaginaire » ce qui permet de mettre sur le même plan la création artistique et culturelle, la publicité ou les marques.

Le discours idéologique sur l'économie de l'immatériel souligne un fait majeur, l'importance de la connaissance et de la culture dans la société et l'économie, mais vise à les standardiser en actifs comptables, en signes valorisables, pour les soumettre à une financiarisation généralisée. « L'esprit des affaires prétend s'imposer aux affaires de l'esprit ».

Nous avons donc, Monsieur le ministre, une divergence de point de vue sur ce rapport Jouyet-Levy. Et il ne vous étonnera pas que je crains alors que vos propos si lucides sur Google, repris par le Figaro du 25 novembre : « Google a franchi avec une rapidité étonnante les étapes de la croissance qui transforment une jeune pousse en une plante dont on peut se demander si elle ne tend pas à devenir carnivore », ne soient affaiblis. Vous rentrez d'une réunion européenne que vous avez provoquée. Que s'y est-il passé ? à quoi avez-vous abouti, peut-on connaître le contenu des usages que vous entendez faire de l'enveloppe que vous évaluez à 753 millions d'euros pour traiter du numérique pour qu'elle soit prise en compte par le Président de la République dans le Grand Emprunt ? Le rapport Michel

Rocard et Alain Juppé, contient beaucoup de projets industriels, mais pas le projet industriel français, l'industrie européenne, qui pourraient assurer avec un plan à débattre de la numérisation, non en vrac, des livres. J'entends bien qu'il puisse y avoir un partenariat public-privé. Mais Google n'est pas un privé comme les autres, c'est un monopole et dans toute négociation, le monopole l'emporte. Sauf à avoir au préalable pris des mesures de régulation d'ampleur que je ne vois pas venir.

Il faut une entente générale au niveau européen, il faut une entente des bibliothèques, des éditeurs, des libraires, j'ose ajouter des lecteurs, et des écrivains, des auteurs dont Google traite si mal les droits au point d'imposer le secret dans les marchés qu'il a passés dans son propre pays, et malheureusement chez nous, en un seul endroit il est vrai. Surtout n'allons pas plus loin. C'est un NON que souhaitent les intéressés. L'a montré l'accueil très vif du Forum d'Avignon quand j'ai prononcé trois phrases roboratives et verticales à ce propos.

8 – Votre budget, le budget général et les salariés.

Un mot qui n'est pas une plainte mais qui porte plainte. Même si votre budget était bien meilleur, même si vous pensez que je le sous-estime, il reste qu'il est dans un budget d'ensemble qui ne respecte pas la dignité des salariés. Les économies faites sur tous les terrains qui concernent la vie des femmes et des hommes les mutilent et c'est terrible. C'est fatigant, et pour la création artistique, ces concitoyens, du plus pauvre au cadre, veulent rester

maîtres de leur imaginaire, de leur curiosité alors qu'on la leur vole et qu'ils ne respirent plus au travail, donc non plus au dehors. Pierre Legendre dit « l'homme symbolise comme il respire ». Souvent il est mis en apnée, il en devient, selon le psychologue du travail Yves Clot, « un boxeur manchot » et n'est plus partenaire de la création artistique à laquelle vous êtes depuis toujours très attaché, Monsieur le Ministre.

C'est pourquoi j'ai entendu très profondément votre juste qualificatif de « carnivore ». Le qualificatif que nous voudrions voir régner, c'est la « tendresse ». Celle que symbolisa si longtemps celui qui disparu le 25 novembre 1959, Gérard Philipe. Un souvenir. Je travaillais au journal « l'Humanité Dimanche ». Nous sommes tous sortis sur les grands boulevards. Innombrables étaient ceux qui avaient fait de même et les trottoirs devenaient d'immenses et pourtant intimes conversations entre tous et chacun, chacune. Pourquoi ? Parce que Gérard Philipe savait nommer les choses. Camus a dit « mal nommer les choses c'est ajouter au malheur du Monde ». Gérard Philipe n'aimait pas le malheur du monde. Je lui laisserai le dernier mot, extrait d'un rôle qu'il interpréta à 23 ans, précisément d'Albert Camus : « Je ne suis pas fou et même je n'ai jamais été aussi raisonnable. Simplement je me suis senti tout à coup un besoin d'impossible. Les choses telles qu'elles sont ne me semblent pas satisfaisantes (...) Le monde tel qu'il est n'est pas supportable. J'ai donc besoin de la lune, ou du bonheur ou de l'immortalité de quelque chose qui soit dément peut-être, mais qui ne soit pas de ce monde ».